## Département des Hautes-Pyrénées Commune de Lannemezan

# Énergie Solaire Lannemezan

# PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL PEYREHITTE 3 ÉTUDE D'IMPACT



**Aout 2022** 



# SOMMAIRE DÉTAILLÉ

RI	ESUME	NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	1
1.	PRE	AMBULE	20
	1.1.	CONTEXTE	20
	1.2.	CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT	
	1.3.	BIODIVERSITE DANS L'ETUDE D'IMPACT	21
2.	PRE	SENTATION DU PROJET	22
	2.1.	SITUATION GEOGRAPHIQUE	
	2.2.	PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET	
	2.3.	DESCRIPTIF TECHNIQUE DU PROJET	
	2.3.1		
	a)	1 0	
	b)	Les éléments d'un parc photovoltaïque	25
	2.3.2		
	a)		
	b) c)	Tables d'assemblage et fondationsLocal technique	
	d)		
	2.3.3		
	2.4.	DESCRIPTIF DU PROJET D'EXPLOITATION	
	2.4.1		
	a)	1	
	b)		
	c) d)	Câblage et raccordement électrique	35 25
	2.4.2	•	
	a)		
	b)		
	a)		
	2.4.3		
	a) b)		
	c)	Recyclage des autres matériaux	
	2.5.	BILAN CARBONE DU PROJET	
3.	DES	CRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR	_
E١		ON EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	
	3.1.	GRANDS TRAITS DE L'ETAT ACTUEL	40
	3.2.	APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE LA MISE ŒUVRE DU PROJET	
	3.3.	APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CAS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	
4.	DES	CRIPTION DES FACTEURS EXISTANTS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET	
	4.1.	ZONE D'ETUDE	
	4.2.	CONTEXTE ADMINISTRATIF	
	4.3.	CONTEXTE HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE LANNEMEZAN	
	4.3.1 4.3.2		
	4.3.2 4.4.	PATRIMOINE CULTUREL, URBAIN ET ARCHEOLOGIQUE	
	4.4.1		
	4.4.2		
	4.4.3		
	4.4.4		
	4.5.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	
	4.5.1		
	4.5.2		
	4.5.4		
	4.5.5		
	4.5.6	i i	53 53
	21	Recensement nes rismues natureis	5.7

b)	Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR)	55
4.5.7.	Pollutions et risques technologiques	55
a)	Sites et sols pollués	
b)	Installations industrielles	
,	Canalisations de matières dangereuses	
c)		
d)	Plan de prévention des risques technologiques	
4.5.8.	Forêts publiques	
Résea	nu Natura 2000	58
4.5.9.	Autres protections	58
4.5.1	· ·	
4.6.	MILIEU PHYSIQUE	
4.6.1.	Aperçu climatique	59
4.6.2.	Géologie	61
4.6.3.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	<i>y 0 0</i>	
4.6.4.	<i>y 0</i> 1	
4.7.	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	64
4.7.1.	Contexte administratif	64
a)	Contexte communal et parcellaire	
,	Contexte intercommunal	
b)		
4.7.2.		
4.7.3.	Contexte économique	67
4.7.4.	Réseaux et servitudes	69
a)	Réseau routier	
,		
b)	Réseau ferroviaire	
<i>4.7.5.</i>		
4.8.	Paysage	71
4.8.1.	Vision d'ensemble	71
4.8.2.		72
4.8.3.	y g	
a)	Vision lointaine	
b)	Vision rapprochée	78
4.8.4.	Synthèse du paysage	80
	MILIEU VIVANT	
4.9.1.		
a)	Données bibliographiques	
b)	Méthodologie d'inventaire	81
c)	Les habitats naturels et anthropiques	83
d)	Description des formations rencontrées	
e)	Habitats d'intérêt communautaire	
f)	Zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008	
g)	La flore	
h)	Synthèse des enjeux liés aux habitats et à la flore	
4.9.2.	Diagnostic faune	96
a)	Données bibliographiques	
b)	Méthodologie d'inventaire	
	Résultats	
c)		
d)	Enjeux faune	
4.9.3.		
4.10.	Synthese des enjeux	119
5. DESC	CRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	122
5.1.	Contexte general	
5.1.1.	Précisions méthodologiques	122
5.1.2.	0 1	
	IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE	
5.2.1.	Impacts sur le climat et l'air	123
a)	Phase chantier	123
b)	Phase d'exploitation	
<i>5.2.2.</i>	Impacts sur la topographie	
5.2.3.	1	
a)	Phase travaux	123
b)	Phase exploitation	124
5.2.4.	·	
5.2.5.		
5.3.	Impacts sur les activites humaines	125
5.3.1.	Impacts sur les risques	

5.3.2.	Impacts sur les usages et l'emploi	
a)	Les usages	
b)	L'emploi	
<i>5.3.3.</i>	Impacts sur les réseaux	
a)	Impacts sur la circulation locale	126
b) c)	Autres réseaux	
5.3.4.	Impacts sur la santé et la salubrité publiques	
a)	Impacts sur le bruit	
b)	Risque électrique sur la santé humaine	
5.3.5.	Synthèse des impacts sur les activités humaines	127
5.4. I	MPACTS SUR LE PAYSAGE, LE PATRIMOINE ET LE BATI	128
5.4.1.	Effets sur les documents d'urbanisme	
<i>5.4.2.</i>	Impacts sur le patrimoine culturel et archéologique	128
<i>5.4.3.</i>	Effets sur le paysage	
5.4.4.	Synthèse des impacts sur le paysage, le patrimoine et le bâti	
	MPACTS SUR LE MILIEU VIVANT	
5.5.1.	Impacts sur la flore et les habitats naturels	133
a)	Impacts généraux	133
b)	Effets sur les habitats naturels et anthropiques	
c) d)	Effets sur la floreIncidences sur les zones humides et les tendances hydriques de la zone d'étude	126
e)	Synthèse des impacts sur la flore et les habitats naturels	130
<i>5.5.2.</i>	Impacts sur la faune	
a)	Incidences sur les mammifères	
b)	Incidences sur les oiseaux	
c)	Incidences sur les reptiles	142
d)	Incidences sur les amphibiens	
e)	Incidences sur les invertébrés	
f) <i>5.5.3.</i>	Synthèse des Incidences sur la faune	
5.5.3. 5.5.4.	Impacts sur les continuités écologiques Synthèse des impacts sur le milieu vivant	140
	NALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES	
5.6.1.	Aménagements en cours d'instruction ou de réalisation	
5.6.2.	Analyse des effets cumulés	
<i>3.0.2.</i> a)	Impacts cumulés sur le milieu physique	
b)	Impacts cumulés sur les activités humaines	
c)	Impacts cumulés sur le paysage	
d)	Impacts cumulés sur le milieu vivant	
	YNTHESE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET	
	NCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	
5.8.1.	Porteur de projet	
5.8.2.	Nature du projet	
5.8.3.	Localisation du projet	
5.8.4.	Conclusion	158
	RIPTION DES INCIDENCES NEGATIVES ATTENDUES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT QUI T DE LA VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MA	AJEURS
	DEFINITIONS	
6.1.1.	L'aléa	
6.1.2.	Les enjeux	
6.1.3.	La vulnérabilité	
6.1.4.	Le risque majeur et la catastrophe	
	TAT DES LIEUX	162
	NALYSE DE LA VULNERABILITE DU PROJET VIS-A-VIS DES RISQUES MAJEURS NATURELS ET INCIDENCES NEGATIVES	160
	Diagra giorniana	
6.3.1.	Risque sismique	
6.3.2.	Risque de mouvement de terrain	
6.3.3.	Risque d'incendies	
<i>6.3.4.</i> a)	Risques météorologiques Tempêtes et cyclones	
a) b)	Foudre	
,	NALYSE DE LA VULNERABILITE DU PROJET VIS-A-VIS DES RISQUES MAJEURS D'ORIGNIE TECHNOLOGIQUE ET INCIDENCI	
	S EVENTUELS	

	6.4.1. Risque lié au transport de matières dangereuses	166
	a) Transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime ou fluviale	167
	b) Canalisations de matières dangereuses	
	6.4.2. Plan de prévention des risques technologiques	168
7.	DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES	169
7	Le choix de l'energie solaire	169
7	LA DEMARCHE DU CHOIX DE L'IMPLANTATION DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUEQUE	169
	7.2.1. Historique de développement du projet	169
	7.2.2. Le choix du site d'étude	
	a) Principes généraux d'implantation des parcs photovoltaïques	
	b) Démarche de sélection du site du projet	171
8.	MESURES D'EVITEMENTS, DE REDUCTIONS ET D'ACCOMPAGEMENTS	175
8	MESURS D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET D'ACCOMPAGEMENT	176
	3.1.1. Mesures d'évitement	176
	3.1.2. Mesures de réduction	177
	3.1.3. Mesures d'accompagnement	178
	3.1.4. Précision et cartographie de quelques mesures	
	a) Mesures de bonnes pratiques de chantier (Mesures E3-1-a. et R2-1-d)	
	b) Perméabilité de la centrale photovoltaïque : aménagement de la clôture (Mesure R2-2-c)	
	c) Entretien adapté du site (mesure R2-2-0)	
	d) Plantation de haies sur le pourtour du projet (R2-2-k)e) Ajustement période de travaux (mesure R3-1a)	
	f) Suivi environnemental en phase d'exploitation de la centrale A9-a	
8	,	
8		
9.	METHODE UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES	191
10.	DIFFICULTES RENCONTREES	
11	NOM ET QUALITE DES AUTEURS	105
11.		
12.	TABLE DES CARTES, PHOTOGRAPHIES, ILLUSTRATIONS, TABLEAUX ET SCHEMAS	
13.	ANNEXES	201
1	1. $n^{\circ}2009/013$ portant prescription de modification de la consistance du projet apres realisation d'un	٧
D	GNOSTIC ARCHEOLOGIQUE	201
1	2. Releves phytosociologiques	
	3.2.1. Relevé sur Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentés x Saussaies marécageus	
	3.2.2. Relevé sur Fourré de Bouleaux et de Saules	204
1	3. Signification des abreviations et des statuts flore	
1	4. Signification des abreviations et des statuts faune	207
1	5. DOCUMENT RELATIF A LA SERVITUDE POUR LA CONDUITE DE GAZ	
	3.5.1. Acte notarial de la servitude	
	3.5.2. Déclaration de travaux à proximité de réseaux	
	3.5.3. Compte-rendu de piquetage	
	6. Bibliographie	
1	7. ModÈleS tableaux mesures E.R.C	231

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

## **SOMMAIRE**

1

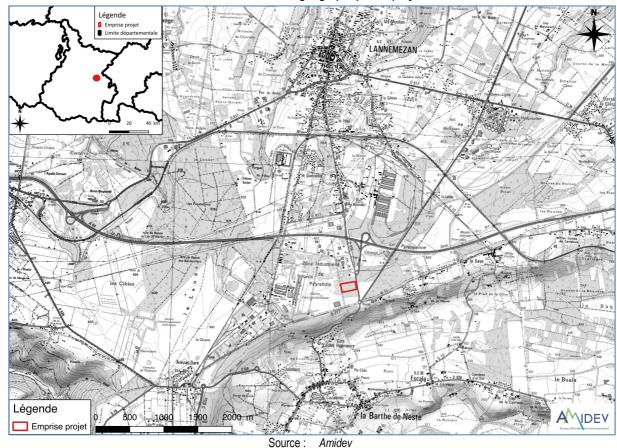
CONTEXTE ET LOCALISATION DU PROJET	. 2
CARACTERISTIQUES DU PROJET	. 3
ÉTAT DES LIEUX	4
IMPACTS DU PROJET	7
MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET IMPACTS RÉSIDUELS	10

#### **CONTEXTE ET LOCALISATION DU PROJET**

La commune de Lannemezan, la société Énergies Services Lannemezan et la société Énergies des Territoires souhaitent développer ensemble un projet photovoltaïque au sol sur des terrains de la zone Industrielle Peyrehitte 3 sur la commune de Lannemezan. Il s'agit d'une partie des parcelles G1330 et G1329.

Le projet est porté par la société Énergie Solaire Lannemezan Maitre d'ouvrage de l'opération dans laquelle Énergies Services Lannemezan et la société Énergies des territoires sont actionnaires.

Le Bureau d'études AMIDEV a été mandaté afin de réaliser les dossiers environnementaux nécessaires à l'autorisation du projet. Le présent document constitue **l'étude d'impact de ce projet**.



Carte n° 1: Situation géographique du projet

#### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Le présent projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance totale de 2 452,95 kWc sera composé de 3 555 panneaux photovoltaïques d'environ 690 Wc unitaire, sur une emprise foncière d'environ 2.6 ha.

Les panneaux seront câblés en séries par groupe de 15 à 20 (strings) sur une même rangée et connectés à un onduleur. Un onduleur recevra plusieurs strings de panneaux photovoltaïques sur ces différentes entrées. La sortie de chaque onduleur sera raccordée par un câble basse tension au poste de livraison/transformation.

Le poste de livraison/transformation permettra de porter la tension à 20 000 V et de se connecter au réseau de distribution public.

Les données techniques relatives au parc photovoltaïque au sol sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Le plan de masse de l'installation est présenté à la suite du tableau.

Tableau n° 1 : Caractéristiques du projet

	Puissance de l'installation	2 452,95 kWc			
Installation	Surface disponible	2.6 ha environ			
photovoltaïque	Clôture	650 m			
	Nombre	3 555			
Modules	Dimensions	2384 mm x 1303 mm			
	Inclinaison	22°			
	Technique	Fixe			
	Fondation	Fondations superficielles			
		(longrines béton ou gabions)			
Support et fondation	Nombre	126			
	Écartement entre deux	3.661 m			
	tables				
	Hauteur au point haut	2.57 m			
	Hauteur au point bas	1.1 m			
	Nombre	1			
Locaux techniques	Hauteur	3.5 m			
	Surface au sol	20 m² environ			

### **ETAT DES LIEUX**

Tableau n° 2 : Synthèse état initial et enjeux

	rabieau ir 2 : Synthese eta	-	Niveaux		
Thèmes	Caractéristique état initial	Nature des enjeux	d'enjeux		
	Milieu physiqu	1			
Climat	Climat atlantique. 1988,6 heures d'ensoleillement par an.	Favorable à l'usage de cellule photovoltaïque	Faible		
Sol	Géologie caractérisée par la présence d'argile rubéfiée et galets siliceux.	Zone avec un relief quasi-nul	Faible		
Hydrogéologie	La zone d'étude est concernée par une masse d'eau souterraine en bon état quantitatif et mauvais état chimique.  Le projet devra prendre en compte les risques d'infiltration dans la masse d'eau souterraine		Modéré		
Hydrographie	Aucun cours d'eau ou plan d'eau ne se situe sur la zone d'étude	Les enjeux sont limités à la gestion des écoulements pluviaux	Faible		
	d'ensoleillement par an.  Géologie caractérisée par la présence d'argile rubériée et galets siliceux.  La zone d'étude est concernée par une masse d'eau souterraine en bon état quantitatif et mauvais état chimique.  Aucun cours d'eau ou plan d'eau ne se situe sur la zone d'étude  Aucun cours d'eau ou plan d'eau ne se situe sur la zone d'étude  Activités humaines  Activités humaines  Projet sera conduit en application de la réglementation sismique en Vigueur  Risque d'inondation : non concerné Projet concerné par le risque d'incendie, du fait de la nature du projet et de la présence de boisements à proximité Risque de retrait et gonflement des argiles : projet entièrement concerné Zone d'étude utilisé pour la gestion volontaire des zones humides du plateau par la mairie de Lannemezan  Un réseau de gaz a été identifié à l'est de l'emprise projet  Aucun des périmètres de protection de captage d'eau potable identifiés.  Paysage, Patrimoine et Bâtis  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lannemezan.  Le projet de centrale photovoltaïque est en secteur Ui du PLU de Lanneme				
	Zone de sismicité moyenne (3)	application de la réglementation sismique en	Modéré		
Diaguas	Risque d'inondation : non concerné	/	Nul		
Risques	du fait de la nature du projet et de la	du SDIS 65 (mise en place de	Modéré		
			Modéré		
Usages			Modéré		
Réseaux			Modéré		
Santé et salubrité		1	Nul		
publique			Faible		
Plan Local d'Urbanisme		photovoltaïque est compatible avec le règlement du PLU sous réserve du respect de certaines prescriptions du	Faible		
Paysage	dans la continuité des paysages de landes ouvertes situées plus au sud. Toutefois il est marqué par la présence d'aménagements industriels et commerciaux aux alentours. La zone est très visible par des axes	sages de sau sud. a présence riels et ours. des axes			
Patrimoine culturel et archéologique	Site archéologique présent sur la l'emprise du projet	Avis préalable du Service régional de l'archéologie Midi- Pyrénées obligatoire	Fort		
	Biodiversité				
Zonages règlementaires et inventaires du patrimoine naturel	La zone d'etude n'est pas concernée par la présence d'une ZiviEFF, d'un				

Thèmes	Caractéristique état initial	Nature des enjeux	Niveaux d'enjeux
Habitats naturels	3 habitats naturels ont été inventoriés dont un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire	Les enjeux de conservation les plus importants concernent l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Modéré à Faible
Zones humides	Suite à l'expertise pédologique et l'expertise floristique, aucune zone humide n'a été identifiée	1	Nul
Flore commune	47 espèces végétales ont été inventoriées sur la zone d'étude	Un éventail de cortèges végétaux est représenté par ces espèces (landes, fourré, pelouses, friche)	Faible
Flore protégée	Aucune espèce végétale protégé n'a été inventoriée sur le site	1	Nul
Plantes exotiques envahissantes	Présence de 2 espèces de plantes exotiques envahissantes	Les plantes exotiques envahissantes engendrent des effets négatifs sur la biodiversité et les activités humaines. Le projet est susceptible d'encourager le phénomène de dispersion de ces espèces.	Modéré
Faune : espèces	La faune rencontrée sur le site d'étude est constituée, d'un panel assez large d'espèces ubiquistes et, de quelques espèces liées au milieu de plaine pyrénéen.  Présence avérée ou potentielle de : 3 espèces de mammifères, 19 espèces d'oiseaux, 1 espèce de reptiles, 16 espèces d'odonates, 6 espèces de lépidoptères, 18 espèces d'orthoptères	Présence avérée ou potentielle au sein de la zone d'étude de 18 espèces intégralement protégées. La plupart sont communes et sans enjeu particulier. A noter la présence de quelques espèces d'oiseaux à enjeux, dont la nidification sur site est éventuellement possible : Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et l'Alouette lulu dont la nidification sur site est possible.	Modéré à Faible
	Les habitats présents sur la zone	Fourré d'arbuste	Faible
Faune : Habitats d'intérêts	d'étude, modifiés récemment (déviation du cours de la Save) avec perte du caractère humide et son entretien régulier limite ses potentialités d'accueil pour la faune. A noter tout de même qu'ils constituent une trame verte au sein du plateau de Lannemezan, secteur où les milieux naturels ont tendance à s'amenuiser.	emment la Save) humide et imite ses ur la faune. e qu'ils erte au sein an, secteur nt tendance	
	SRCE : Le SRCE a identifié la Save la trame		Fort : pour la Save
Continuités écologiques	A l'échelle du projet : les milieux constitués un élément de corridor de plus, la route à l'est de la zone d'ét faur	sont assez similaires et peuvent milieu ouvert de la Trame Verte. De tude constitue un obstacle pour la ne.	Faible ailleurs

Carte n° 2: Enjeux de conservation des habitats naturels



Source: Amidev

Carte n° 3 : Localisation des principaux habitats d'intérêt sur la zone d'étude



### **IMPACTS DU PROJET**

Tableau  $n^{\circ} 3$ : Synthèse des impacts bruts du projet

Thèmes	Enjeu		Incidences notables	Туре	Niveaux
	,,		Milieu physique	d'incidence	incidences
		Participation à	la réduction des gaz à effet de serre	Direct permanent	POSITIF
Climat	FAIBLE	Production (	de CO2 par les engins de chantier	Direct temporaire	FAIBLE
Air	FAIBLE		rra occasionner des dégagements de r, de fumée ou de particules dans l'atmosphère	Indirect temporaire	FAIBLE
Topographie	FAIBLE	Aucune	modification de la topographie	1	NUL
Sol	FAIBLE		rant la phase de chantier ements et érosion des sols	Direct et temporaire	FAIBLE
Hydrogéologie	MODERE		ollution accidentelle lié au chantier onctuelle des écoulements lors de la	Direct et temporaire	FAIBLE
Hydrographie	FAIBLE	Wiodineation p	phase chantier	Direct et temporaire	FAIBLE
		1	Activité humaines		
		Risque sismique	Pris en compte dans l'élaboration du projet et respect des normes en vigueur	Indirect permanent	FAIBLE
Risques	MODÉRÉ	Risque d'incendie	Risque de départ de feu / Respect des préconisations du SDIS	Indirect permanent	FAIBLE
		Aléa retrait et gonflement d'argile	Risque modéré / Respect des réglementations en vigueur	Indirect permanent	FAIBLE
Usages	MODÉRÉ	est ainsi un	ne peu valorisable, le photovoltaïque le solution afin d'occuper l'espace concordante avec celle déjà en place.	Direct permanent	FAIBLE
Emploi	FAIBLE	Création e	et maintien d'emploi / Retombées économiques locales	Direct permanent et temporaire	POSITIF
		Circulation locale	Le projet entrainera une légère hausse de la circulation locale lors de la phase travaux	Direct temporaire	FAIBLE
Réseau	MODÉRÉ	Réseau électrique	Aucun impact n'est prévisible pour le raccordement au réseau électrique publique	Direct temporaire	Nul
		Autres réseaux	Le projet ne génèrera pas d'impact sur les autres réseaux	1	Nul
Santé et salubrité publique	FAIBLE		gradation la qualité de l'air durant la phase travaux radation de l'ambiance sonore durant la phase travaux	Indirect temporaire	FAIBLE
Paysage, Patrimoine					
Plan local d'Urbanisme	FAIBLE	Respect	des articles des PLU en vigueur	1	NUL
Paysage	MODERE	Un recul de panneaux per sans panneaux	t sera visible depuis la RD 939. plusieurs mètres (environ 20 m) des met d'atténuer cet effet. Une « allée » est laissée dans la continuité de la rue afin de conserver cette <i>ligne de vue</i> .	Direct - permanent	FAIBLE À MODÉRÉ

Thèmes	Enjeu	Incidences notables	Type d'incidence	Niveaux incidences
		Des haies paysagères seront placées autour du projet.		
Patrimoine culturel et archéologique	FORT	Aucun affouillement ou excavation n'est réalisés au sein de la zone archéologique. Toutefois, lors du chantier, un risque d'impact indirect sur les vestiges archéologiques existe et sera pris en compte dans les mesures.	Direct - permanent	FAIBLE
		Milieu vivant		
		3 habitats naturels et anthropiques sont impactés par le projet  Cet impact représente 4 351 m² avec 2 766 m² de pistes, 20 m² de local technique, 100 m² de bâche incendie et 1 465 m² de longrines bétons ou gabions	Direct permanent et temporaire	FAIBLE
Habitats naturels et anthropiques	MODÉRÉ À FAIBLE	Impacts indirects telles que la détérioration d'habitats naturels voire la disparition totale d'un habitat	Indirect temporaire et permanent	FAIBLE
		Impact du pâturage ovin et de la fauche lors de la phase d'exploitation	Direct temporaire	POSITIF
		Risque de destruction et dégradation d'habitats naturels lors de la phase de démantèlement	Direct temporaire	FAIBLE
Zones humides	NUL	1	1	NUL
Tendances hygrophiles des habitats naturels	MODÉRÉ À FAIBLE	L'apport hydrique ne sera pas modifié et les tendances hygrophiles du site pourront persister suite à l'installation de la centrale. L'impact concernera seulement le local technique.	Direct permanent	FAIBLE
Flore commune	FAIBLE	En phase chantier les effets attendus sont :  - L'amoindrissement de la diversité sur l'emprise projet (47 espèces végétales recensées),  - L'altération de la flore sur l'emprise,  - La destruction de la flore au droit des pistes, local technique, bâche incendie et des longrines bétons ou gabions.	Direct temporaire et permanent	FAIBLE
		Impact du pâturage ovin et de la fauche lors de la phase d'exploitation	Direct temporaire	FAIBLE
Flore patrimoniale	NUL	1	1	NUL
Plantes exotiques envahissantes	MODÉRÉ	Le risque de propagation des plantes exotiques envahissantes et fortement élevé lors le phase chantier, la phase d'exploitation et la phase de démantèlement aux vues du nombre d'espèces (2).	Indirect temporaire	MODÉRÉ
Faune : espèces	MODÉRÉ à FAIBLE	Dérangement et risque de destruction pour les plus petites espèces - Diminution d'habitat très limité pour les espèces des milieux semi ouverts (434 m²) – Effet de fractionnement dues à la présence de clôtures  Au vu du contexte actuel du site, récemment modifié (déviation du cours de la Save) et régulièrement entretenue, les incidences portent principalement sur des espèces euryèces présentant une résilience importante.	Direct temporaire et permanent	FAIBLE
Faune : habitats Fourré d'arbuste	FAIBLE	Perte sur l'emprise projet de 434 m² d'un fourré dense, composé de Saules et de Bouleaux. Cet habitat constitue très certainement le stade d'évolution qu'aurait l'ensemble de la parcelle sans	Direct permanent	FAIBLE

Thèmes	Enjeu	Incidences notables	Type d'incidence	Niveaux incidences
		intervention de l'homme (absence de gyrobroyage/pâturage). Il constitue éventuellement un site de nidification pour des passereaux (aucun nid n'a été trouvé lors des inventaires), un habitat pour des orthoptères inféodés aux ligneux, ainsi qu'une zone de cache, pour des petites espèces de mammifères comme le Hérisson		
Faune : habitats Milieu ouvert	FAIBLE	Perte d'habitats herbacés au droit de la piste exploitation, du local technique, de la bâche à incendie et des longrines bétons ou gabions (surface de 4351 m²).  Le reste des habitats de pelouse et de prairie dont le faciès évolue selon la période de l'année (forte dynamique de développement d'espèces ligneuses), ne subiront pas de modification substantielle, ils resteront plus « stables » dans la mesure où sous les panneaux le milieu sera maintenu ouvert en permanence, sans permettre la progression des ligneux au cours de l'année.	Direct permanent	NEGLIGEABLE
Continuités écologiques	FAIBLE	Le chantier entrainera une dégradation temporaire des corridors qui modifiera les conditions de déplacement des animaux en phase de déplacement terrestres.  En exploitation, la petite faune pourra continuer à fréquenter le site, il n'y aura pas de modification substantielle (habitat maintenue ouvert sous les panneaux)	Direct permanent	FAIBLE

# MESURES D'EVITEMENT DE REDUCTION ET IMPACTS RESIDUELS MESURES D'EVITEMENT

Tableau n° 4: Mesures d'évitement retenus

Type	Mesures adoptés	Paysage	Flore	Faune	Réseau hydro graphique	Activités humaines
E1 - Évitement	E1-1-c*1 Choix de la variante présentant le meilleur compromis (contraintes techniques, contrainte foncière, risques naturels, insertion paysagère dans le relief et impacts sur les milieux naturels)	Х	Х	Х	х	Х
Évit	E1-1-c*2 Conception et réalisation des projets en concertation avec un ingénieur écologue	Х	Х	Х	Х	Х
ent ue	E2-2-e*1 Attention particulière portée lors de la conception afin d'éviter le plus d'impacts durables sur l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire (en transition).	Х	Х	х		Х
E2 - Évitement géographique	E2-2-e*2 Conception du projet afin d'éviter tout impact sur les vestiges archéologiques (longrines bétons ou gabions, réseau électrique aérien, pistes e local technique hors de la zone archéologique).					Х
E2 gé	E2-2-e*3 Conception du design afin d'intégrer au mieux le projet au sein de son environnement (recul vis à vis de la route / allée sans panneaux dans la continuité de la rue Hippocrate).	Х				
E3 – Évitement	E3-1-a Bonnes pratiques de chantier respectueuses de l'environnement*	Х	X	Х	Х	Х

### MESURES DE RÉDUCTION

Tableau n° 5 : Mesures de réduction retenues

Туре	Mesures AMIDEV	Paysage	Flore	Faune	Réseau hydro graphique	Activités humaines
R1 – Réduction géographique	R1-1-a Balisage des aires de chantier et contrôle de leur respect (délimitation stricte des zones autorisées aux travaux / dépôts, retournement, circulation, etc.) en préalable au démarrage de ceux-ci	Х	Х	х	Х	х
	R2-1-d Bonnes pratiques de chantier respectueuses de l'environnement*	X	Х	Х	Х	Х
iique	R2-1-e Évitement des périodes de fortes pluies pour les travaux dans la zone archéologique et pour la réalisation des pistes				Х	Х
techr	R2-1-j Par temps sec, arrosage du chantier afin de limiter l'envol de poussières		Х			Х
- Réduction technique	R2-1-k Préférer l'utilisation d'engins à lames coupant la végétation aux outils de broyage impactant les micromammifères, reptiles, amphibiens, insectes,, pour les opérations de suppression de la végétation avant travaux			х		
R2 -	R2-2-k Plantation de haies sur le pourtour du projet	Х	Χ	Х		Х
	R2-2-c Aménagement de la clôture au regard de la petite faune			Х		
	R2-2-o Entretien du site adapté		Х	Х		
R3 – Réduction temporelle	R3-1-a Réalisation des travaux d'enlèvement de la végétation en dehors des périodes sensibles pour les oiseaux.			Х		

#### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Tableau n° 6: Mesures d'accompagnement retenues

Туре	Mesures AMIDEV	Paysage	Flore	Faune	Réseau hydro graphique	Activités humaines
ion de nance/ sation / ication	A6-1.a*1 Suivi environnemental du chantier par un ingénieur écologue					
A6 – Act gouverr sensibilis commun	A6-1.a*2 Mise en place de sessions information /sensibilisation du personnel de chantier sur les enjeux environnementaux avec visite de site en début chantier.	Х	Х	X	X	Х
A9 – Autre	A-9-a Suivi environnemental en phase exploitation de la centrale		Х			

#### SYNTHESE DES IMPACTS RESIDUELS APRES MESURES

Tableau n° 7 : Synthèse des impacts résiduels

Thèmes	Niveaux d'enjeux	Incider	Incidences notables  Niveaux d'incidences  Mesures		Mesures	Niveau d'incidences résiduelles
			Milieu physique			
	FAIBLE		la réduction des gaz à et de serre	POSITIF	/	Positif
Climat	FAIBLE		CO2 par les engins de chantier	FAIBLE	Bonnes pratiques de chantier respectueuses de l'environnement (E3-1-a et R2-1-d)	Négligeable
Air	dégagements de poussière		Le chantier pourra occasionner des dégagements de poussières, de fumée ou de particules dans l'atmosphère		Par temps sec, arrosage du chantier afin de limiter l'envol de poussières (R2-1-j)	Négligeable
Topographie	FAIBLE		Aucune modification de la topographie		Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1)	Nul
Sol	FAIBLE		phase de chantier et érosion des sols	FAIBLE	Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1)	Négligeable
Hydrogéologie	MODERE		tion accidentelle lié au	FAIBLE	Évitement des périodes de fortes	Négligeable
Hydrographie	FAIBLE	Modification	chantier on ponctuelle des rs de la phase chantier	FAIBLE	pluies pour les travaux dans la zone archéologique et pour la réalisation des pistes (R2-1-e)	Négligeable
			Activités humaines			
	MODÉRÉ	Risque sismique	Pris en compte dans l'élaboration du projet et respect des normes en vigueur	FAIBLE	Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1)	Négligeable
Risques	WODERE	Risque d'incendie	Risque de départ de feu / Respect des préconisations du SDIS	FAIBLE	Balisage des aires de chantier (R1-1-a)	Négligeable

Thèmes	Niveaux d'enjeux	Inciden	ces notables	Niveaux d'incidences	Mesures	Niveau d'incidences résiduelles				
		Aléa retrait et gonflement d'argile	Risque modéré / Respect des réglementations en vigueur	FAIBLE		Négligeable				
Usages	MODÉRÉ	photovoltaïque afin d'oc La gestion ser	ne peu valorisable, le est ainsi une solution cuper l'espace a concordante avec éjà en place.	FAIBLE	Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1) Entretien du site adapté (R2-2-o)	Négligeable				
Emploi	FAIBLE		naintien d'emploi / conomiques locales	POSITIF	1	Positif				
		Circulation locale	Le projet entrainera une légère hausse de la circulation locale lors de la phase travaux	FAIBLE		Négligeable				
Réseau	élect	MODERE	MODERE	MODERE	MODERE	Réseau électrique	Aucun impact n'est prévisible pour le raccordement au réseau électrique publique	Nul	Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1)	Nul
		Autres réseaux	Le projet ne génèrera pas d'impact sur les autres réseaux	Nul		NUL				
Santé et salubrité publiques	FAIBLE	l'air durant Risque de dégra	Risque de dégradation la qualité de l'air durant la phase travaux Risque de dégradation de l'ambiance sonore durant la phase travaux		Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1)	Négligeable				
			Paysage, Patrimoine	)						
Plan local d'Urbanisme	FAIBLE		articles des PLU en rigueur	NUL	/	NUL				
Paysage	MODERE	Le projet sera	visible depuis la RD 939.	FAIBLE À MODÉRÉ	Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1)	Faible à négligeable				

Thèmes	Niveaux d'enjeux	Incidences notables	Niveaux d'incidences	Mesures	Niveau d'incidences résiduelles
		Un recul de plusieurs mètres (environ 20 m) des panneaux permet d'atténuer cet effet. Une « allée » sans panneaux est laissée dans la continuité de la rue Hippocrate afin de conserver cette <i>ligne de vue</i> . Des haies paysagères seront placées autour du projet.		Conception du design afin d'intégrer au mieux le projet au sein de son environnement (recul vis à vis de la route / allée sans panneaux dans la continuité de la rue Hippocrate) (E2-2-e*3) Plantation de haies sur le pourtour du projet (R2-2-k)	
Patrimoine culturel et archéologique	FORT	Aucun affouillement ou excavation n'est réalisés au sein de la zone archéologique. Toutefois, lors du chantier, un risque d'impact indirect sur les vestiges archéologiques existe et sera pris en compte dans les mesures.	FAIBLE	Choix de la variante présentant le meilleur compromis (E1-1-c*1) Conception du projet afin d'éviter tout impact sur les vestiges archéologiques (longrines bétons ou gabions, réseau électrique aérien, pistes et local technique hors de la zone archéologique) (E1-1-e*2) Balisage des aires de chantier (R1-1-a) Évitement des périodes de fortes pluies pour les travaux dans la zone archéologique et pour la réalisation des pistes (R2-1-e)	Faible à négligeable
		Milieu vivant			
Habitats naturels	MODÉRÉ À FAIBLE	3 habitats naturels et anthropiques sont impactés par le projet  Cet impact représente 4 351 m² avec 2 766 m² de pistes, 20 m² de local technique, 100 m² de bâche incendie et 1 465 m² de longrines bétons ou gabions	FAIBLE	Conception et réalisation des projets en concertation avec un ingénieur écologue (E1-1-c*2) Balisage des aires de chantier (R1-1-a) Entretien du site adapté (R2-2-o)	Faible à négligeable
		Impacts indirects telles que la détérioration d'habitats naturels voire la disparition totale d'un habitat	FAIBLE	Suivi environnemental en phase exploitation de la centrale (A-9-a) Plantation de haies sur le pourtour	Négligeable
		Impact du pâturage ovin et de la fauche lors de la phase d'exploitation	POSITIF	du projet (R2-2-k)	Négligeable

Thèmes	Niveaux d'enjeux	Incidences notables	Niveaux d'incidences	Mesures	Niveau d'incidences résiduelles
		Risque de destruction et dégradation d'habitats naturels lors de la phase de démantèlement	FAIBLE		Négligeable
Zones humides	NUL	/	NUL		Nul
Flore commune	FAIBLE	En phase chantier les effets attendus sont : - L'amoindrissement de la diversité sur l'emprise projet (146 espèces végétales recensées), - L'altération de la flore sur l'emprise, - La destruction de la flore au droit des pistes, local technique, bâche incendie et des longrines bétons ou gabions.	FAIBLE	Balisage des aires de chantier (R1-1-a) Entretien du site adapté (R2-2-o) Bonnes pratiques de chantier respectueuses de l'environnement (E3-1-a et R2-1-d)	Négligeable
		Impact du pâturage ovin et de la fauche lors de la phase d'exploitation	FAIBLE		Négligeable
Flore patrimoniale	NUL	/	NUL	/	Nul
Plantes exotiques envahissantes	MODÉRÉ	Le risque de propagation des plantes exotiques envahissantes et fortement élevé lors le phase chantier, la phase d'exploitation et la phase de démantèlement aux vues du nombre d'espèces (2).	MODÉRÉ	Balisage des aires de chantier (R1-1-a) Suivi environnemental en phase exploitation de la centrale (A-9-a) Bonnes pratiques de chantier respectueuses de l'environnement (E3-1-a et R2-1-d)	Faible à négligeable
Zones humides	NUL	/	NUL	1	NUL
Tendances hygrophiles des habitats naturels	MODÉRÉ À FAIBLE	L'apport hydrique ne sera pas modifié et les tendances hygrophiles du site pourront persister suite à l'installation de la centrale. L'impact concernera seulement le local technique.	FAIBLE	Conception et réalisation des projets en concertation avec un ingénieur écologue (E1-1-c*2) Balisage des aires de chantier (R1-1-a) Entretien du site adapté (R2-2-o) Suivi environnemental en phase exploitation de la centrale (A-9-a)	Négligeable

	Thèmes Niveaux d'enjeux		Incidences notables	Niveaux d'incidences	Mesures	Niveau d'incidences résiduelles
Faune : espèces		MODÉRÉ à FAIBLE	Dérangement et risque de destruction pour les plus petites espèces - Diminution d'habitat très limité pour les espèces des milieux semi ouverts (434 m²) – Effet de fractionnement dues à la présence de clôtures  Au vu du contexte actuel du site, récemment modifié (déviation du cours de la Save) et régulièrement entretenue, les incidences portent principalement sur des espèces euryèces présentant une résilience importante.	FAIBLE	Limiter/éviter le risque de destruction/dérangement d'espèces faunistiques (E-1-1-c; R2-1-k; R3-1-a; R2-2-c) Évitement et prévention du risque de pollution et de dégradation des habitats faune (E11c; E31a; R21d) – Mesures visant à pérenniser dans le temps des habitats faunistiques favorables (R2-2-o)	Négligeable
Faune : Habitats d'intérêts	Fourré d'arbuste	FAIBLE	Perte sur l'emprise projet de 434 m² d'un fourré dense, composé de Saules et de Bouleaux. Cet habitat constitue très certainement le stade d'évolution qu'aurait l'ensemble de la parcelle sans intervention de l'homme (absence de gyrobroyage/pâturage). Il constitue éventuellement un site de nidification pour des passereaux (aucun nid n'a été trouvé lors des inventaires), un habitat pour des orthoptères inféodés aux ligneux, ainsi qu'une zone de cache, pour des petites espèces de mammifères comme le Hérisson	FAIBLE	Action de débroussaillage la moins impactante possible (R2-1-k) Réalisation des travaux de débroussaillage en dehors de la période sensible pour la faune (R3-1-a) Plantation de haies sur le pourtour du projet (R2-2-k)	Négligeable
	Milieu ouvert	FAIBLE	Perte d'habitats herbacés au droit de la piste exploitation, du local technique, de la bâche à incendie et des longrines bétons ou gabions (surface de 4351 m²).  Le reste des habitats de pelouse et de prairie dont le faciès évolue selon la période de l'année (forte dynamique de développement d'espèces	NEGLIGEABLE	Limiter le risque de destruction d'individus (R2-1-d; R2-1-k; R3- 1-a)  Mesures visant à pérenniser dans le temps des habitats ouverts favorables pour la faune (R2-2-o)	Négligeable

Thè	ièmes	Niveaux d'enjeux	Incidences notables	Niveaux d'incidences	Mesures	Niveau d'incidences résiduelles
			ligneuses), ne subiront pas de modification substantielle, ils resteront plus « stables » dans la mesure où sous les panneaux le milieu sera maintenu ouvert en permanence, sans permettre la progression des ligneux au cours de l'année.			
Continuités	s écologiques	FAIBLE	Le chantier entrainera une dégradation temporaire des corridors qui modifiera les conditions de déplacement des animaux en phase de déplacement terrestres.  En exploitation, la petite faune pourra continuer à fréquenter le site, il n'y aura pas de modification substantielle (habitat maintenue ouvert sous les panneaux)	FAIBLE	Conception et réalisation des projets en concertation avec un ingénieur écologue (E1-1-c*2) Mesures visant à pérenniser dans le temps des habitats ouverts favorables pour la faune (R2-2-o) Perméabilité de la centrale photovoltaïque : aménagement de la clôture (R2-2-c) Plantation de haies sur le pourtour du projet (R2-2-k)	Négligeable

## 1.PREAMBULE

## 1.1. CONTEXTE

La commune de Lannemezan, la société Énergies Services Lannemezan et la société Énergies des Territoires souhaitent développer ensemble un projet photovoltaïque au sol sur des terrains de la zone Industrielle Peyrehitte 3 sur la commune de Lannemezan. Il s'agit d'une partie des parcelles G1330 et G1329.

Le projet est porté par la société Énergie Solaire Lannemezan Maitre d'ouvrage de l'opération dans laquelle Énergies Services Lannemezan et la société Énergies des territoires sont actionnaires.

Le Bureau d'études AMIDEV a été mandaté afin de réaliser les dossiers environnementaux nécessaires à l'autorisation du projet. Le présent document constitue **l'étude d'impact de ce projet**.

## 1.2. CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT

Le projet concerné se trouve soumis à étude d'impact puisqu'il s'agit d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

Tableau n° 8 : Extrait de l'article R122-2 du Code de l'environnement

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas					
	Énergie						
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	Installations sur serres et combrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.					

# Le contenu est conforme à celui défini dans l'article R.122-5 du code de l'environnement, révisé en 2016 :

- 1° Un résumé non technique,
- 2° Une description du projet,
- 3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet,
- 4° Une description des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet,
- 5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement,
- 6° Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement,
- 7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées.
- 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- Éviter les effets négatifs notables,
- Réduire les effets n'ayant pu être évités,
- Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement,
- 9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées,
- 10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés,
- 11° Les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact.

## 1.3. BIODIVERSITE DANS L'ETUDE D'IMPACT

La zone d'étude a fait l'objet d'un inventaire général faune, flore, habitats, en 2021 par le bureau d'études AMIDEV.

Ces inventaires ont été effectués conformément aux recommandations du calendrier DREAL et adaptées à l'altitude du projet.

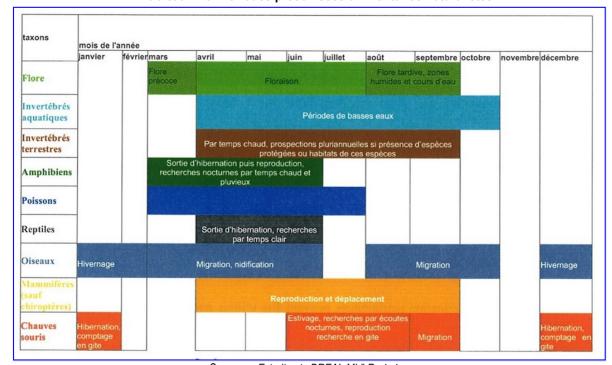


Tableau n° 9 : Périodes préconisées d'inventaires naturalistes

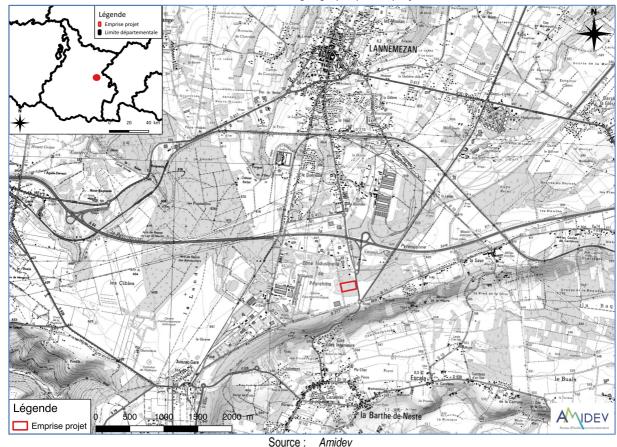
Source: Extrait note DREAL Midi-Pyrénées

## 2. PRESENTATION DU PROJET

## 2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet est localisé sur la commune de Lannemezan, à l'est du département des Hautes-Pyrénées.

Le projet se situe dans la zone industrielle de Peyrehitte mais n'a jamais fait l'objet d'aménagement. Il s'agit d'une parcelle pâturée en lien avec un programme d'action mené par la ville de Lannemezan. Autrefois une lande arbustive, le site est aujourd'hui composé de formations prairiales.



Carte n° 4: Situation géographique du projet

## 2.2. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

La commune de Lannemezan, la société Énergies Services Lannemezan et la société Énergies des Territoires souhaitent développer ensemble un projet photovoltaïque au sol sur des terrains de la zone Industrielle Peyrehitte 3 sur la commune de Lannemezan. Il s'agit d'une partie des parcelles G1330 et G1329 qui ont fait l'objet d'un diagnostic archéologique piloté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie.

Le projet est porté par la société Lannemezan Energie Solaire Maitre d'ouvrage de l'opération dans laquelle Énergies Services Lannemezan et la société Énergies des territoires sont actionnaires.

La commune de Lannemezan consciente de l'urgence climatique souhaite s'engager dans la transition énergétique sur son territoire. Elle souhaite participer activement au développement, à la construction et à l'exploitation de centrales de production d'énergies renouvelables. Le photovoltaïque est l'énergie renouvelable qui présente le potentiel le plus important sur son territoire.

Énergies Services Lannemezan est le fournisseur et distributeur d'électricité, de gaz et d'eau sur la commune de Lannemezan ainsi que sur les communes limitrophes. Énergies Services Lannemezan est également producteur d'énergie renouvelable au travers de participations dans des sociétés de production d'énergie (Hydroélectricité, photovoltaïque). Elle souhaite participer activement au développement des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes de Lannemezan et au-delà.

Énergies des territoires est un acteur de la transition énergétique qui accompagne les territoires vers l'autonomie énergétique. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, son Président Fondateur a souhaité mettre son expérience et son savoir-faire aux services des collectivités, des entreprises, des agriculteurs et des opérateurs ENR afin de réaliser des projets d'énergies renouvelables qui s'inscrivent dans une démarche long terme et qui associent les populations locales.

Énergies des territoires possède des compétences multi énergies (hydroélectricité, éolien, photovoltaïque) en développement de projets et une expertise pluridisciplinaire (technique, juridique, environnementale, financement ...). Ceci permet d'apporter à chaque territoire une réponse appropriée en fonction du potentiel disponible (vent, soleil, eau) et un gage de réussite des projets.

Énergies des territoires est animée par la passion des énergies renouvelables, la recherche du progrès technologique, un engagement d'excellence, un enthousiasme et un niveau élevé d'exigence au service des projets. Attachée à la proximité et à l'acceptabilité des projets sur les territoires, Énergies des territoires développe les projets en s'appuyant sur la concertation et la participation des populations locales aux différents stades d'avancement du projet.

## 2.3. DESCRIPTIF TECHNIQUE DU PROJET

## 2.3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES

## a) La production de l'énergie photovoltaïque

« L'effet photovoltaïque » a été découvert en 1839 par le français Alexandre-Edmond Becquerel. Il s'agit de la capacité que possèdent certains matériaux, les semi-conducteurs, à convertir directement les différentes composantes de la lumière du soleil (et non sa chaleur) en électricité.

Il existe trois familles principales, le silicium cristallin, le silicium amorphe et les couches minces.

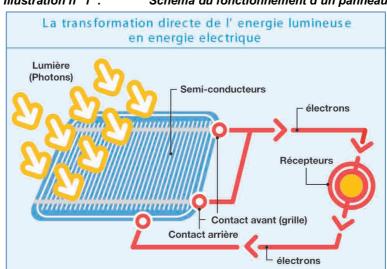


Illustration n° 1: Schéma du fonctionnement d'un panneau

Actuellement, les deux types de cellules les plus répandus sur le marché sont les cellules en silicium cristallin et les cellules en couches minces, mais d'autres technologies sont au stade de la Recherche et Développement (avec des composants organiques par exemple) et arriveront sur le marché dans quelques années.

Le silicium cristallin, utilisé depuis les années 1950 dans les transistors, est le semi-conducteur le mieux connu tant pour ses caractéristiques que pour son usinage pour la production à grande échelle.

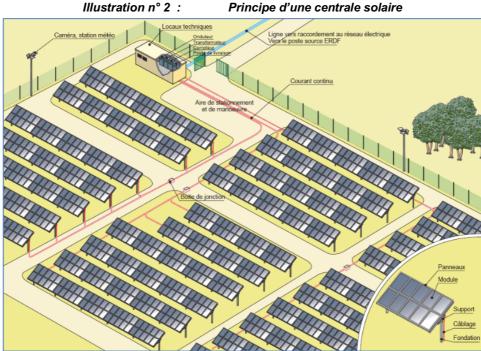
Ce type de cellule est constitué de fines plaques de silicium, un élément chimique très abondant et qui s'extrait notamment du sable ou du quartz. Selon que le silicium est obtenu à partir d'un seul cristal ou de plusieurs cristaux, on parle de cellules de silicium monocristallin ou polycristallin. Les cellules en silicium cristallin sont d'un bon rendement (de 14% à 15% pour le polycristallin et près de 16 à 19% pour le monocristallin). Elles représentent environ 90% du marché actuel.

Les panneaux ou modules photovoltaïques sont composés d'un assemblage de cellules mises en série et qui convertissent la lumière du soleil en courant électrique continu. Les modules sont rigides, rectangulaires et fixés sur la structure porteuse par des clips spéciaux. Du point de vue électrique, les panneaux débitent un courant continu à un niveau de tension dépendant de l'ensoleillement.

## b) Les éléments d'un parc photovoltaïque

Ainsi les panneaux (ou modules) photovoltaïques sont les composants principaux d'un parc photovoltaïque.

Les panneaux photovoltaïques sont répartis linéairement sur toute la surface disponible sur des tables d'assemblages. Les tables doivent supporter la charge statique du poids des modules et résister aux forces du vent. Des infrastructures annexes de petites dimensions (onduleurs, boites de jonction, poste de livraison, postes de transformation) viennent compléter les installations.



Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol

Chaque installation photovoltaïque comprend les éléments principaux cités ci-dessous et détaillés dans les paragraphes suivants :

- Des tables d'assemblage en métal (acier, aluminium ...) fixés au sol ou posées sur des longrines bétons ou gabions, organisées en rangées
- Des modules photovoltaïques fixés sur les tables d'assemblage inclinées, orientées vers le Sud afin de capter le rayonnement du soleil
- Des onduleurs fixés sur les tables d'assemblage qui récupèrent le courant électrique continu en sortie des modules pour le transformer en courant électrique alternatif
- Des câbles de liaisons souterrains et aériens entre les modules et les onduleurs ainsi qu'entre les onduleurs et les postes de transformation
- Des postes de transformation permettant d'élever la tension en 20 000 V qui est la tension de référence du réseau de distribution public
- Un poste de livraison permettant de raccorder la centrale photovoltaïque au réseau de distribution public

## 2.3.2. LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL PEYREHITTE 3

Le parc photovoltaïque au sol, d'une puissance totale de 2 452,95 kWc sera installé au sein d'une surface clôturée d'environ 2.6 ha.

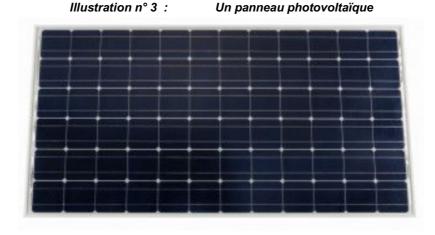
Les différents éléments techniques propres au projet sont décrits et détaillés dans les paragraphes suivants.

## a) Les éléments

Un module photovoltaïque est composé de cellules photovoltaïques capables de convertir l'énergie des photons reçus à sa surface en différence de potentiel, créée par un déplacement d'électrons.

Les panneaux sont en « silicium solaire » d'une pureté de 99.9999 % de fabrication industrielle par métallurgie (1700 à 3000 °C), fusion et mélange de la silice, Quartz, avec des réducteurs, coke de pétrole, copeaux de bois, charbon. Après refroidissement le lingot de silicium va entrer dans un processus permettant de fabriquer des plaques à partir desquelles seront produits les composants.

Les modules sont de couleur bleu-nuit et sont recouverts d'une couche antireflet, afin de minimiser la réflexion de la lumière à la surface. Pour garantir la protection contre les effets climatiques et mécaniques, les cellules solaires sont enchâssées entre une vitre en verre trempé à l'avant et un film plastique à l'arrière dans une couche protectrice transparente en éthylène-vinyle acétate (EVA).



Dans le cas du projet du parc photovoltaïque, les caractéristiques des modules pressentis sont les suivantes.

Tableau n° 10 : Caractéristiques techniques du projet

Caractéristiques techniques des modules sélectionnés						
Nombre de modules	3 555					
Puissance unitaire	690 Wc					
Dimensions du module	2384 mm x 1303 mm					
Surface de panneaux sur l'ensemble du parc photovoltaïque	11 043 m²					

La conception du projet a été faite sur la base d'un panneau type permettant d'obtenir une puissance de 2452,95 kWc pour l'ensemble du parc photovoltaïque. Toutefois le choix définitif du module sera connu ultérieurement. En effet, des évolutions des produits disponibles au moment de la construction du parc photovoltaïque sont essentiellement dues aux progrès technologiques réguliers qui permettent des améliorations des rendements des modules.

Le choix définitif du type de panneaux se fera avant la construction en fonction des technologies présentes sur le marché et des conditions économiques.

## b) Tables d'assemblage et fondations

Les panneaux photovoltaïques sont assemblés par rangées sur une table d'assemblage, inclinée de 22°.

Le parc photovoltaïque comprendra 126 tables dont 111 tables 3H10 et 15 tables 3H5. Les 3 555 modules sont disposés en orientation paysage.

La fixation des tables d'assemblage se fera par des fondations superficielles correspondant soit à des longrines en béton, soit à des gabions afin de respecter l'interdiction de la DRAC de ne pas faire d'affouillement dans le sol dans la zone ou des vestiges archéologiques ont été recensés.

Photo n° 1: Tables et panneaux





Source: Énergies des territoires

Le système de fondation par longrines bétons présente des avantages, notamment l'absence d'impact sur le sol (pas d'excavation, uniquement un nivellement sous la longrine, pas d'entretien). De plus ils sont réversibles et leur démontage est peu laborieux (simple enlèvement).

Le système de fondation par gabions se base sur la mise en place de structures métalliques (bacs ou casiers) remplies de pierres directement sur le terrain existant. Ce système permet la fixation des tables d'assemblage sur des terrains où il est interdit de réaliser des excavations ou battage de pieux dus à la présence de vestiges archéologiques ou lorsqu'une pollution sous-jacente doit être contenue. De manière générale ce système de fondation présente des avantages, notamment l'absence d'impact sur le sol (pas d'affouillement, pas de nivellement, pas d'entretien). De plus ils sont entièrement réversibles et leur démontage est peu laborieux.

Les caractéristiques des tables d'assemblages choisies sont les suivantes :

Tableau n° 11 : Caractéristiques techniques des tables d'assemblage du projet

Nombre	126 tables
	(111 tables 3H10 et 15 tables 3H5)
Туре	Fixe
Fixation au sol	Fondations superficielles (longrines en béton ou gabions)
Inclinaison	22°
Écartement entre deux tables	3.661 m
Hauteur point haut	2.57 m
Hauteur point bas	1.1 m

## c) Local technique

Un local technique ayant la fonction à la fois de poste de transformation et de livraison sera installé au Nord du site. Ce poste permettra à la fois de rehausser la tension à 20 000 V et de permettre l'injection de la production sur le réseau de distribution public.

Ce poste sera équipé de vide technique pour la pénétration des câbles HT et BT et d'une zone de rétention de l'huile du transformateur en cas de fuite. Ce poste sera de type préfabriqué béton. Il sera positionné au Nord du site à proximité du Rond-Point existant dans une zone où il n'y a pas de vestiges archéologiques. Des travaux de terrassements seront nécessaires à sa mise en place. Le pourtour du poste sera ensuite remblayé une fois que l'ensemble des réseaux pénétrants dans le poste auront été raccordés.

Photo n° 2: Local technique

Source: Énergies des territoires

Le poste de livraison/transformation aura les caractéristiques suivantes :

Tableau n° 12 : Caractéristiques du poste de livraison/transformation du projet

Nombre	1
Hauteur	3.5 m
Surface au sol	20 m² environ
Couleur	Gris anthracite (RAL 7016)

## d) Voies de circulation et aménagements connexes

## Voies de circulation interne au site

L'accès au parc photovoltaïque se fera au Nord du Parc par la rue Hippocrate. Cette voie communale est reliée à la rue de Peyrehitte qui débouche sur la départementale D 939.

Le parc photovoltaïque sera desservi par une piste carrossable périphérique de 4 m de large sur une longueur d'environ 650 m. Cette piste sera réalisée par décapage de la terre végétale et apport de matériaux de carrière. La finition sera réalisée avec une couche de concassé en 0/31.5 de couleur claire soigneusement réglée et compactée. Cette piste périphérique nécessaire à l'intervention des pompiers a été positionnée en dehors de la zone ou des vestiges archéologiques ont été identifiées par la DRAC.

